



Communiqué de presse

13 mai 2015

Remise du label ACTIONS POSITIVES 13 mai 2015

Dans le cadre de son programme des actions positives, le ministère de l'Égalité des chances a remis le label « ACTIONS POSITIVES » aux entreprises participantes qui ont transposé leur plan d'actions

Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes constitue aujourd'hui un atout majeur pour l'entreprise en quête d'une meilleure qualité du travail, d'une motivation accrue du personnel, ainsi que d'une meilleure performance et compétitivité.

Dans cette optique le ministère de l'Égalité des chances propose aux entreprises un programme de financement et de soutien qui leur permet d'améliorer l'environnement de travail au niveau de l'égalité entre femmes et hommes.

LE PROGRAMME DES « ACTIONS POSITIVES »

- une enquête de satisfaction en interne qui porte sur l'égalité de traitement des femmes et des hommes sous différents aspects dont notamment l'organisation de travail
- l'évolution de carrière
- la prise de décision
- la conciliation de la vie professionnelle et privée.

L'entreprise ayant participé avec succès au programme peut obtenir un agrément ministériel et le label « Actions Positives » du ministère de l'Égalité des chances.

Dès lors c'est en signe de reconnaissance pour leur engagement exemplaire en matière d'égalité des genres que les sept entreprises suivantes se sont réunies le 13 mai dernier pour se voir remettre leur prix :

- Adecco
- Banque Raiffeisen
- BGL BNP Paribas
- BSH électroménagers
- Luxlait
- PricewaterhouseCoopers
- Société Générale Bank&Trust

L'événement a eu lieu dans les locaux de Luxlait à Roost.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances